



**Bruxelles, le 8 juillet 2015  
(OR. fr)**

**10690/15**

**AGRI 383  
PECHE 243**

**NOTE**

---

Destinataire:	délégations
Objet:	Programme de travail de la présidence - Présentation par la présidence

---

Les délégations trouveront en annexe le programme de travail de la présidence luxembourgeoise concernant les activités pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2015 en ce qui concerne le Conseil "Agriculture et pêche".

La **durabilité** doit constituer également le **principe fondamental du développement futur de l'agriculture européenne**. Celui-ci doit se faire en tenant compte tant de la dimension économique et sociale que des aspects sanitaires et environnementaux. Tel est le contexte dans lequel la politique agricole commune doit contribuer aux objectifs politiques généraux de l'Union européenne. Pour mettre en œuvre ces principes de façon efficace, la Présidence luxembourgeoise s'engagera en particulier en faveur de la **simplification des règles et des procédures**, qui guidera ses travaux sur les différents dossiers. Elle veillera en outre à ce que le Conseil reste pleinement impliqué dans le processus de simplification **de la politique agricole commune**.

Ainsi la Présidence luxembourgeoise s'efforcera de faire aboutir les négociations sur la proposition de la Commission dans le domaine de la **production biologique** afin de mettre en place un **cadre réglementaire adapté** aux nouveaux défis et permettant un développement harmonieux de ce secteur.

Dans le contexte de l'**embargo russe sur certains produits agricoles de l'UE** et de l'**expiration des quotas laitiers**, la Présidence luxembourgeoise accordera une attention particulière aux développements sur les marchés des produits agricoles et ses effets sur les agriculteurs. L'agriculture et le secteur agroalimentaire de l'Union européenne sont des acteurs importants à l'échelle mondiale et la Présidence luxembourgeoise suivra de près les développements en matière de politique commerciale sur le plan bilatéral et multilatéral.

En ce qui concerne les programmes de lait et de fruits à l'école la Présidence s'efforcera de poursuivre les travaux entamés par les Présidences précédentes, afin de dégager des solutions permettant de rapprocher le fonctionnement des deux programmes et de promouvoir une alimentation saine et équilibré auprès des élèves.

Le principe de durabilité dominera également l'action de la Présidence luxembourgeoise dans le domaine de la **politique de la pêche**. En effet, elle s'efforcera de renforcer la nouvelle **approche, axée sur la durabilité**, en veillant à ce que le principe du rendement maximum durable soit dans la mesure du possible à la base des décisions sur les possibilités de pêche (TAC et quotas) pour 2016. Une **discussion approfondie sur les données scientifiques relatives à la situation des stocks de poissons** devrait permettre une prise de décision raisonnée et transparente. La Présidence luxembourgeoise essaiera également de parvenir à un accord sur le dossier de la **pêche en eaux profondes**, garantissant l'exploitation durable de ces stocks de poissons.

Par ailleurs les notions de simplification et d'équilibre des compétences institutionnelles devront être mises en œuvre dans la finalisation des négociations sur le plan de gestion pluriannuel des pêcheries pour la Baltique.

Le principe de la simplification devra également être mis en œuvre par les **nouvelles règles** à adopter **en matière de protection phytosanitaire**, pour lesquelles la Présidence luxembourgeoise s'efforcera de trouver un accord en première lecture avec le Parlement européen, et qui permettront l'harmonisation des échanges de plantes et produits de plantes sur le marché unique de l'Union européenne.

Dans le même ordre d'idées, la Présidence luxembourgeoise s'efforcera d'entamer les trilogues avec le Parlement européen sur la proposition législative portant sur les **conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union européenne d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux** et de poursuivre les travaux sur les dossiers des **aliments médicamenteux pour animaux** et les **médicaments vétérinaires**. Dans ce contexte la lutte contre les résistances antimicrobiennes constitue un des défis majeurs pour la préservation de la santé des citoyens européens.

La Présidence luxembourgeoise visera à finaliser le règlement concernant le **contrôle officiel de la chaîne alimentaire** avec l'objectif de promouvoir une harmonisation technique favorable au marché unique notamment en uniformisant les redevances liées aux contrôles des autorités compétentes dans l'Union européenne et à ses frontières.

La Présidence espère pouvoir contribuer au débat démocratique en ouvrant les travaux sur la **révision de la procédure d'autorisation des organismes génétiquement modifiés** dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

La protection des intérêts des consommateurs sera renforcée grâce à la poursuite de l'**amélioration de l'information au consommateur** grâce notamment à l'étiquetage des matières grasses.